



Consultation multilatérale de la région d'Afrique sur l'état de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Domaine thématique 2 : Protection des migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits (répondant aux objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13, 21 du Pacte mondial pour les migrations)

Rapport de Synthèse

Rapporteur : Mme Thandie Mwape Villadsen

Co-responsables : HCDH et UNICEF

Lundi 5 juillet 2021

1. Introduction

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en coordination avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations (Réseau ONU) et la Commission de l'Union africaine (CUA), a organisé conjointement une consultation des parties prenantes sur la protection des migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits avec toutes les parties prenantes concernées pour un engagement et une participation transparents, inclusifs, diversifiés et significatifs de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi et la révision des Pactes mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) en Afrique. Ces consultations thématiques des parties prenantes seront conduites sous les auspices du Réseau des Nations Unies avec des agences particulières assignées à des rôles de codirection. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sont les co-responsables de ce domaine thématique, avec le soutien de l'OIM, de la CEA et de la CUA.

2. But et objectifs spécifiques des consultations des parties prenantes

La consultation virtuelle des parties prenantes a eu lieu le 5 juillet 2021 et a attiré plus de 60 personnes de toute l'Afrique, parmi lesquelles des jeunes, des organisations dirigées par des femmes, les Nations Unies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et diverses organisations de la société civile. Les résultats de la consultation des parties prenantes alimenteront la réunion d'examen régionale africaine prévue en août 2021, un processus qui contribuera au Forum international d'examen des migrations en 2022.

La consultation des parties prenantes du 5 juillet a permis de discuter des défis et des opportunités d'un engagement significatif des parties prenantes en Afrique sur le domaine thématique 2, de formuler des messages clés et des recommandations pour informer la réunion d'examen continentale et, en particulier, d'examiner les objectifs suivants du GCM : -

- **Objectif 4:** Veiller à ce que tous les migrants disposent d'une preuve d'identité légale et de documents adéquats
- **Objectif 8:** Sauver des vies et mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus
- **Objectif 9:** Renforcer la réponse transnationale au trafic de migrants

- **Objectif 10:** Prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales
- **Objectif 11:** Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée
- **Objectif 13:** Ne recourir à la détention des immigrants qu'en dernier ressort et rechercher des solutions de remplacement.
- **Objectif 21:** Coopérer pour faciliter le retour et la réadmission en toute sécurité et dans la dignité, ainsi que la réintégration durable.

3. Remarques d'ouverture

Le représentant de l'UNICEF auprès de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), le Dr Edward Addai, a ouvert la consultation des parties prenantes en déclarant que la GCM offre l'occasion d'aborder la question de la migration aux niveaux continental, régional et national, de se concentrer sur « ce qui fonctionne » et d'étendre les pratiques prometteuses tout en remédiant aux faiblesses systémiques qui ont mis la vie des enfants migrants en danger pendant trop longtemps. L'UNICEF a fait remarquer que la migration est le pouls de l'Afrique et qu'il est de plus en plus nécessaire de veiller à ce que les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants puissent se déplacer à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre de manière ordonnée et sûre, et non en raison de conflits ou d'autres situations humanitaires qui les y obligent. Il a été souligné que la GCM représente une avancée pour les enfants comme pour les États et que, pour la première fois, les enfants et les jeunes sont placés au centre de la gestion des migrations et que les gouvernements disposent d'un outil pratique pour mieux remplir leurs obligations actuelles de protection et d'automatisation de tous les enfants, quel que soit leur lieu d'origine ou leur statut.

4. Aperçu du processus GCM et mise à jour des développements récents

Mme Monami Maulik, du Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur la Migration, qui a modéré la consultation, a partagé plusieurs développements clés au début de la réunion : -

- Un sondage, diffusé avant la consultation pour recueillir des informations sur le niveau de connaissance du processus du GCM, révèle que les parties prenantes ont une connaissance considérable du processus.
- Le plan de travail du Réseau des Nations Unies sur la migration au niveau mondial est en cours dans sa deuxième itération. Ce nouveau plan (2021/2022) se déroulera jusqu'en mai, date à laquelle le Forum international d'examen des migrations se réunira à New York. Elle a souligné les domaines thématiques fondamentaux et les principes transversaux et a informé sur l'état d'avancement du processus d'examen du GCM.
- Mme Maulik a rappelé les principes sur lesquels reposent les consultations : -
 - **La transparence** : Lancement d'un appel à la participation ouvert à toutes les parties prenantes concernées et mise à disposition d'un canal ouvert et égalitaire pour recevoir les contributions.
 - **Inclusion** : Créer un espace pour l'accès le plus large possible à toutes les parties prenantes pertinentes par le biais de différentes formes d'engagement.
 - **La diversité** : Garantir un accès non discriminatoire à tous, avec une attention particulière aux voix sous-représentées et aux migrants en situation de vulnérabilité ; et

- **Une participation significative** : Assurer un accès effectif à tous les processus préparatoires et de suivi dans le cadre de l'examen régional et encourager la mobilisation des ressources pour permettre la participation des parties prenantes concernées.

5. Mise en scène - Les voix des jeunes migrants

M. Paul Mukuna Kabeya a raconté son expérience de jeune migrant arrivé en Afrique du Sud en 2006 en provenance de la République démocratique du Congo. Il a expliqué qu'il était difficile d'accéder à l'enseignement public sans papiers et qu'il avait manqué la majeure partie de son école primaire. L'accès à l'école privée était extrêmement coûteux pour sa famille. Il a toutefois réussi à terminer sa scolarité grâce au soutien d'organisations de la société civile après s'être inscrit au programme pour les réfugiés et avoir obtenu une bourse qui lui a permis de terminer ses études secondaires dans une école privée. Il a expliqué le dilemme que représentait le fait de demander continuellement le renouvellement de documents temporaires dans des délais très courts, ce qui a conduit à de nombreuses occasions manquées. Il a exprimé l'espoir que, malgré les difficultés rencontrées, il existe des gens bien et qu'ils l'ont soutenu pour poursuivre son voyage, affirmant que c'est bien l'esprit de l'Ubuntu (la philosophie et la pratique de l'unité et du soutien mutuel). Bien que l'histoire de M. Paul soit une histoire de persévérance et d'espoir, elle renforce les défis liés à la documentation. Il est toujours sous le coup d'un permis d'asile.

6. Groupe majeur de l'ONU sur les enfants et les jeunes, point focal régional pour l'Afrique

M. Sidoine Felix Leudjiue a informé qu'il a mené des consultations avec au moins 25 groupes dirigés par des jeunes et axés sur les jeunes à travers le continent dans 21 pays, afin d'alimenter une position sur les jeunes et la migration par le biais du Grand Groupe des Nations Unies sur les enfants et les jeunes. La consultation des jeunes a appelé à l'urgence de la mise en œuvre de la GCM. On s'inquiète du fait que la migration ne figure plus parmi les questions prioritaires alors que les pays luttent contre la pandémie de COVID-19, ce qui aura un impact sur la réalisation des objectifs 2030 car le risque que les migrants soient laissés pour compte est élevé. Les jeunes migrants risquent de manquer l'occasion de s'épanouir et de contribuer positivement à leur communauté d'accueil. La documentation est un obstacle majeur à l'assimilation, associée à la méfiance et à la discrimination des gouvernements et à la corruption, qui empêchent les jeunes migrants de s'épanouir. Une collaboration renforcée est nécessaire entre les groupes communautaires et les institutions gouvernementales.

7. Discussions en groupe - orateurs principaux

Mme Joelle Rizk- Conseillère régionale en matière de migration, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La GCM reconnaît l'obligation primordiale de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme de tous les migrants et, plus généralement, les obligations des États en vertu du droit international. Les migrants disparaissent lorsqu'ils entreprennent des voyages dangereux sur terre et sur mer, traversent des zones touchées par des conflits armés ou d'autres situations de violence et se retrouvent en détention. Beaucoup d'entre eux meurent et ne sont jamais identifiés - leurs restes sont perdus ou

enterrés dans des tombes anonymes. En outre, en l'absence d'identification et d'enregistrement correct de leurs décès, les statistiques nationales ne rendent pas compte avec précision du nombre réel de migrants qui meurent le long des itinéraires et à destination.

Contrairement à certains autres objectifs de la GCM, l'objectif 8 n'a pas fait l'objet jusqu'à présent d'un flux de travail et/ou d'un processus de suivi spécifique. Si l'on ajoute à cela la nature souvent politiquement sensible de la migration, cela peut avoir contribué au fait que les mesures prises depuis l'adoption de la GCM pour mettre en œuvre cet objectif ont été loin d'être suffisantes, tant au niveau mondial qu'en Afrique. Cela se reflète, entre autres, dans les rapports d'avancement volontaires soumis par les pays africains en préparation du processus d'examen régional - ces rapports ne couvrent pas de manière adéquate les progrès réalisés dans le cadre de l'Objectif 8. Dans le même temps, il est important de reconnaître que certains exemples prometteurs d'actions visant à remédier à la situation critique des migrants disparus et de leurs familles sont apparus en Afrique et dans d'autres parties du monde.

M. Eddy Nguiffeu, Chercheur

La migration est un phénomène difficile pour les gouvernements et les partenaires du continent africain. Elle a des raisons historiques et ne se limite pas à l'Afrique mais atteint l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. La migration est liée au terrorisme, aux conflits et aux guerres, et de plus en plus au changement climatique et à d'autres crises humanitaires. Si la plupart des migrants restent vulnérables, les femmes et les enfants sont davantage exposés à la traite à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Ils sont confrontés à la violence et, en raison de la méfiance à l'égard des gouvernements, la plupart ne sont pas en mesure de signaler ces incidents. La migration irrégulière doit être abordée à partir d'une approche fondée sur les droits de l'homme, par le biais de cadres judiciaires. Le continent et le monde entier disposent d'une base juridique sur laquelle s'appuyer pour consolider les travaux menés dans le cadre de la GCM.

M. Bubacarr Singateh, membre du conseil d'administration du grand groupe des Nations unies pour l'enfance et la jeunesse.

Le discours sur les raisons qui poussent les gens à se déplacer doit changer, car les migrations ne sont pas uniquement dues aux conflits. La dégradation des terres a poussé les gens à quitter leurs communautés. Alors que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est louée pour la libre circulation des personnes et des biens, la gestion des frontières est toujours considérée comme un contrôle strict de la sécurité. Les migrants sans papiers ont tendance à emprunter des itinéraires peu sûrs pour éviter les fonctionnaires considérés comme violant les droits de l'homme. Il convient de rappeler aux États leur responsabilité de protéger les personnes en quête de sécurité ou d'asile et de veiller à ce que les services de base soient disponibles.

Dr. Ahmed Zanya Bugre, expert détaché de l'OIM en matière de protection et d'assistance aux migrants auprès de la Commission des affaires sociales de l'Union africaine

Le retour, la réadmission et l'intégration sont des sujets sensibles pour l'UA et ses États membres. Plus de 90 % des mouvements africains au niveau international se font sur une base régulière, mais le

discours porte toujours sur les migrants irréguliers. Le retour, la réadmission et la réintégration ont été utilisés comme un outil de migration, ce qui a créé un problème car le retour et la réadmission ne doivent pas être utilisés dans le même contexte que les demandeurs d'asile. Dans les cas évidents où des personnes dépassent la durée de leur visa après être entrées légalement, il existe des mécanismes clairs pour y remédier. Les recours légaux doivent être explorés, en particulier pour ceux qui entrent dans les pays de manière irrégulière mais souhaitent y retourner - rendre les tribunaux facilement accessibles et reconnaître également les divers risques que présentent les migrants (par exemple, la vulnérabilité climatique). Il existe également des limbes juridiques autour des documents, même pour ceux qui ont été assimilés au statut humanitaire - qui permettent aux migrants de travailler, mais ces documents peuvent expirer et exposer les migrants à des menaces. Des voies légales doivent être mises en place pour faciliter les procédures légales de demande d'asile et des recours efficaces doivent être recherchés au lieu d'utiliser la détention comme tactique coercitive pour forcer les gens à rentrer chez eux. La question des "retours" étant difficile pour la plupart des pays et le principe de non-refoulement, on assiste à une externalisation de la procédure d'asile qui empêche de nombreux Africains de se rendre en Europe. Des pratiques récentes montrent que des protocoles d'accord sont signés entre des pays européens et des pays africains pour emmener des Africains d'une frontière européenne vers un pays africain afin d'y traiter les papiers (ceci est apparu après que l'idée des "plateformes de débarquement" ait été évoquée). La responsabilité de l'État de protéger en ce qui concerne le principe de non-refoulement et le droit international doit être respectée.

8. Travail de groupe/Réactions plénières aux résultats du groupe

Les Séances de groupe ont permis de discuter des défis et des opportunités dans la mise en œuvre des objectifs du domaine thématique 2. Les participants ont été très actifs sous la direction de :

- Mme Nsanshya Faith Chilupula (UNICEF) et M. Florian von Konig (CICR) - Groupe 1 (objectifs 4 & 8)
- Mme Annalisa Pauciuolo (UNODC)- Groupe 2 (Objectifs 9, 10, 11)
- Mme Heba Abdel Latif (OIM) et M. Belete Birara (UNICEF) - Groupe 3 (Objectif 13, 21)

Lors des discussions plénières qui ont suivi les travaux de groupe, M. Diakite Mamadi, conseiller spécial de l'ONUSIDA chargé de la sécurité et des affaires humanitaires dans les contextes fragiles, a présenté les discussions approfondies menées récemment par l'ONUSIDA avec les États membres, au cours desquelles il a été reconnu que la mobilité humaine et la migration ont un impact profond sur les ODD. La santé a été particulièrement notée comme une question de protection majeure pour les migrants. La dimension des menaces sanitaires doit être soulignée pour les groupes vulnérables - femmes et enfants, LGBTQA, personnes victimes de la traite, personnes ayant survécu à des violences sexuelles, etc. Il a également souligné le rôle des communautés dans la réponse aux migrations. Il a également noté que des données renforcées contribueront à améliorer les systèmes de protection.

D'autres participants ont abordé les questions de traçabilité, les dilemmes liés à l'identité légale, le manque de responsabilité des États membres, la violence/l'exploitation des migrants au travail, l'engagement communautaire, la méfiance à l'égard des fonctionnaires, l'isolement des familles pendant la détention, la coopération transnationale, le manque de mise en œuvre des cadres politiques, les violations des droits de l'homme, les difficultés d'intégration communautaire, la corruption et une réponse sectorielle décousue à la migration. Plus en détail, les **défis et les recommandations décrits ci-dessous sont consolidés** par tous les intervenants dans les remarques

d'ouverture, les voix des jeunes, les discours principaux pour les Séances de groupe, les rapports des discussions de groupe et la Séance plénière/les réactions aux discussions de groupe : -

9. Défis

- **Les migrants sont confrontés à diverses violations des droits de l'homme**, notamment la violence exercée par les forces de sécurité, la détention, l'extorsion et la corruption (souvent de la part d'agents publics), la traite des êtres humains, la mort, la séparation des familles.
- La documentation légale des migrants reste un défi majeur qui expose les migrants à de multiples risques et violations des droits de l'homme - refus d'accès aux services publics (santé, éducation, protection, opportunités économiques et de développement). Même dans les cas où les migrants ont des papiers en règle, les délais/la période d'attente pour accéder aux documents légaux sont si longs que les migrants vivent dans l'incertitude. Les prix des documents peuvent également être exorbitants.
- Mise en œuvre fragmentée et incohérente de la politique migratoire au niveau national, régional (Communautés économiques régionales (CER)) et continental. Il existe une déconnexion dans la manière dont les pays gèrent les migrations et n'ont guère de contacts avec les fonctionnaires des pays d'origine. Dans certains cas, l'ordre public s'est effondré là où les gens fuient, ce qui laisse les migrants sans possibilité de vérification. Dans des régions comme la CEDEAO et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui présentent de bons arguments en faveur de la libre circulation des personnes et des biens, de nombreux défis sont encore signalés au niveau national, où les responsables de la gestion des frontières refusent toujours l'entrée aux migrants (en particulier ceux qui n'ont pas de documents).
- **Manque de responsabilité** des cadres internationaux au niveau de l'État - les participants ont fait référence à des cas publiquement connus de migrants confrontés à des attaques xénophobes qui se terminent par la mort, des blessures mettant la vie en danger, des détentions illégales, mais aucune action sur la responsabilité de l'État n'est prise.
- **La corruption** est monnayée courante dans les institutions de gestion des frontières.
- **COVID-19** a relégué les questions de migration au second plan, tandis que les États s'efforcent de faire face aux retombées sociales et économiques de la pandémie.
- Manque de données désagrégées - la collecte de données reste un défi pour renforcer les systèmes de protection. Les migrants appartiennent déjà à un groupe vulnérable, et pourtant, au sein de ce groupe se trouvent des enfants, des LGBTQA, des travailleurs du sexe, des personnes vivant avec le VIH. Le manque de données signifie qu'un ciblage approprié de l'aide, en particulier pour les besoins sanitaires urgents, passe à travers les mailles du filet.
- **Reconnaissance limitée ou insuffisante des facteurs de migration plus larges que les conflits, ainsi que de l'élargissement de la compréhension des personnes disparues au-delà de la mer.**
- Les migrants **ne font pas confiance aux gouvernements** pour répondre favorablement à leurs préoccupations en matière de migration - ils ont donc tendance à disparaître dans les communautés sans se faire enregistrer et s'exposent à des comportements à haut risque.
- **Les migrants sans documents légaux qui choisissent de rentrer sont criminalisés**, envoyés dans des centres de détention et violés à de nombreux niveaux. Les États doivent trouver le moyen de se concerter sur ces cas et faciliter des retours sûrs et ordonnés, établir des contacts dans les foyers d'origine et apprécier la bonne volonté de ceux qui souhaitent rentrer chez eux.
- La recherche est complexe car les communautés ne font pas confiance aux fonctionnaires. L'utilisation des médias sociaux dans la recherche de personnes peut s'avérer désavantageuse pour certains migrants.

- La plupart des défis soulignés ci-dessus sont également abordés dans le GCM et d'autres **cadres politiques internationaux auxquels les États membres ont souscrit mais qui sont loin d'être mis en œuvre.**

10. Recommandations

- L'urgence de passer à **la mise en œuvre de la GCM et d'autres cadres internationaux** (Agenda 2063, CDE, droit international humanitaire, Protocole de Palerme) qui visent à relever les défis de la migration. À titre d'exemple, et en particulier pour l'objectif 8 de la GCM, les États signataires ont pris des engagements concrets et identifié des actions pour sauver des vies, identifier les migrants décédés ou disparus, et faciliter la communication avec leurs familles, notamment en mettant en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus.
- **Mobiliser la volonté politique pour la mise en œuvre de la GCM en Afrique** et profiter de cet élan pour s'attaquer aux problèmes liés à la migration en Afrique. Le Pacte offre des outils pour aborder les différents problèmes liés à la migration.
- Continuer à plaider pour l'adoption du plan d'action de l'UA sur la mise en œuvre du GCM. Ce plan d'action fournit une feuille de route claire sur le mécanisme de suivi et d'examen du Pacte en Afrique, et il a également défini des priorités convenues pour la mobilisation des ressources afin de renforcer efficacement la capacité des États membres de l'UA et des CER à mettre en œuvre le Pacte.
- **Aligner les politiques des États membres et de l'Union africaine** sur les engagements pris à l'égard des enfants dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine, engagements qui sont désormais également reflétés dans le GCM.
- Traiter la migration comme une question transfrontalière nécessitant une coopération entre les pays. À titre d'exemple, la coopération bilatérale devrait être considérée comme un important tremplin vers une coopération régionale visant à élucider le sort des migrants disparus et à déterminer le lieu où ils se trouvent. Par le biais des canaux consulaires ou de la coopération directe entre les institutions compétentes (par exemple, les instituts médico-légaux), les États peuvent coopérer et échanger des informations par-delà les frontières.
- En outre, **les dialogues multilatéraux**, en particulier ceux qui lient les acteurs politiques et communautaires, sont importants dans toute tentative de relever les défis de la migration en Afrique.
- **La gestion des frontières doit aller au-delà de la sécurité et inclure des considérations humanitaires de justice pénale fondées sur les droits en établissant** des liens avec d'autres départements au sein des gouvernements (par exemple, les départements de la coopération internationale/des affaires humanitaires, le système judiciaire). Envisager la mise en place de points de service sur les routes migratoires/aux frontières pour que les migrants puissent accéder à des services (santé, soutien psychosocial, nourriture, accès à l'information sur la légalisation des processus d'asile - de bons exemples ont été fournis par la Croix-Rouge).
- Tirer parti du potentiel considérable des organes africains de défense des droits de l'homme, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), pour jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation et la mobilisation des États africains en matière de migration. De même, les communautés économiques régionales pourraient être des acteurs clés pour faciliter une coopération accrue et plus efficace entre leurs membres.
- Renforcer les mesures de responsabilisation au niveau de l'État et donner la priorité à la justice pénale en cas de mépris flagrant des accords internationaux. Passer à la mise en œuvre de

stratégies sur les migrations et la traite des êtres humains (par exemple, le cadre de la CAE sur la traite des êtres humains, élaboré en 2016, est loin d'être mis en œuvre). Lutter contre la corruption systémique et le mépris des approches basées sur les droits de l'homme en matière de migration (les participants ont cité plusieurs cas de violations manifestes du droit international).

- Le traitement des documents des migrants est soumis à de longs délais et expose les migrants à des vulnérabilités - les empêchant d'accéder aux services de base dans les domaines social, éducatif et sanitaire. Les gouvernements doivent reconnaître qu'il s'agit d'une question de droits de l'homme qui expose les migrants à des risques, notamment l'extorsion, la corruption et le refus d'accès aux services de base, qui peuvent mettre leur vie en danger dans certains cas.
- Les organisations donatrices doivent s'associer aux gouvernements pour relever les défis auxquels sont confrontés les migrants.
- L'engagement des communautés locales, y compris la sensibilisation aux droits de l'homme, est important pour aborder les questions de migration afin de garantir la protection des migrants, l'accès aux services et l'aide à la recherche de personnes si nécessaire. Cela nécessite un meilleur financement des organisations qui travaillent à renforcer la sensibilisation des communautés.
- Aider les enfants et les jeunes migrants à se réintégrer dans leur communauté d'origine par la gestion des cas, le soutien psychosocial et les systèmes de suivi à long terme.
- Établir des partenariats avec les enfants et les jeunes migrants au niveau local/communautaire - et ne pas les considérer uniquement sous l'angle de la vulnérabilité. Les enfants et les jeunes déjà en mouvement doivent avoir accès aux services nécessaires pour atteindre les étapes de leur développement, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils se trouvent.
- Les États devraient prendre toutes les mesures possibles pour prévenir et résoudre les cas de migrants disparus et apporter des réponses à leurs familles, conformément à leurs engagements et à leurs obligations internationales.
- Améliorer les systèmes nationaux de collecte de données afin d'identifier les groupes vulnérables et veiller à ce que les systèmes de réponse nationaux intègrent la fourniture de soins de santé à des groupes spécifiques (par exemple, les personnes vivant avec le VIH).
- **Élargir la compréhension et la reconnaissance des facteurs de migration au-delà des conflits.** Le changement climatique, la dégradation des sols, la pauvreté et l'accès limité aux opportunités économiques figurent parmi les facteurs croissants de migration.
- Renforcer les alternatives à la détention telles que les centres d'accueil et de soins. Investir dans des systèmes d'accueil et de prise en charge qui protègent tous les enfants et familles migrants sans avoir à recourir à la détention. Les investissements doivent porter sur les ressources financières et humaines, les installations conformes aux normes, la prestation de services et la gestion des cas. Travailler avec les communautés de retour pour soutenir une réintégration durable (sur la base de quelques exemples partagés, fournir régulièrement et plus rapidement des informations aux migrants pour faciliter leur prise de décision, fournir un soutien psychosocial pendant la détention, renforcer la collecte de données et la liaison avec les tribunaux transnationaux).

Conclusion

En conclusion de la consultation, Mme Phumza Maqindi de l'OIM a fait écho aux préoccupations et aux opportunités en notant, entre autres, les points suivants : -

- La consultation a souligné que des efforts concertés sont nécessaires pour protéger les migrants, sauver des vies et aider les migrants disparus et leurs familles, lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des personnes et le trafic de migrants, mettre fin à la détention pour des raisons liées à la migration, promouvoir un retour sûr et digne et une réintégration durable. L'accès à l'identité légale et à la preuve des documents est largement discuté comme un passeport pour la protection.
- Le lien entre l'application de la loi, la protection des migrants et les droits de l'homme a été largement souligné.
- Les parties prenantes de la GCM comprennent un large éventail d'acteurs, parmi lesquels les migrants eux-mêmes, comme Paul Kabeya, et les voix des jeunes, comme Sidoune Felix Leudjie, et les organisations de la diaspora, le monde universitaire, le secteur privé, les parlementaires et d'autres acteurs - ainsi que les États membres - jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la GCM en plaidant, en garantissant l'accès des migrants aux documents et à l'identité légale, en soutenant la coordination des efforts internationaux sur les migrants disparus et en renforçant la prévention et la réponse à la traite des êtres humains et au trafic de migrants.
- Mme Phumza a exprimé son optimisme quant au fait que les recommandations de cette consultation enrichiront les discussions lors de la réunion d'examen de la région Afrique en août.

Annexe - Ordre du jour

Temps (EAT)	Séance	Facilitateur
11:00 am	Début du Webinaire	Mme Monami Maulik, Secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration
11.00am-11.10am	Remarques de bienvenue	Dr. Edward Addai, représentant de l'UNICEF auprès de l'UA et de l'ONU-CEA
11.10am-11.20am	Aperçu du processus GCM, mise à jour sur les développements récents et introduction des objectifs des consultations multilatérales	Mme Monami Maulik, Secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration
11.20am-11.35am	Discours des jeunes migrants/donner le ton de la journée Groupe majeur de l'ONU sur les enfants et les jeunes (UN MGCY)	M. Paul Mukuna Kabeya Mr. Sidoine Felix M. Leudjie, UN MGCY
11:35am-11:40am	Introduction des groupes (chacune pour discuter des réalisations, des défis, des meilleures pratiques et des leçons apprises et actions proposées)	Mme Charlotte Anna CAMPO, Mme Charlotte Anna CAMPO, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
11.40am-13.10	Conférenciers principaux : (10min chacun) 1. Mme Joelle Rizk- Conseillère régionale en matière de migration pour l'Afrique, Comité	Modéré par Groupe 1 : Mme Nsanshya Faith Chilupula, UNICEF et M. Florian von Konig

Temps (EAT)	Séance	Facilitateur
	<p>international de la Croix- Rouge (CICR)</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Mr Bubacarr Singateh, membre du conseil d'administration de UN MGCY 3. Dr. Ahmed Zanya Bugre, directeur, Fondation pour l'hébergement et le soutien aux migrants (FSM) <p>Discussions de groupe (1h)</p> <p>Groupe 1 (Objectif 4) Veiller à ce que tous les migrants disposent d'une preuve d'identité légale et de documents adéquats & (Objectif 8) Sauver des vies et mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus</p> <p>Groupe 2 (Objectif 9) Renforcer la réponse transnationale au trafic de migrants) & (Objectif 10) Prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales) & (Objectif 11) Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée</p> <p>Groupe 3 (Objectif 13) Ne recourir à la détention des immigrants qu'en dernier ressort et rechercher des solutions de remplacement. (Objectif 21) Coopérer pour faciliter le retour et la réadmission en toute sécurité et dans la dignité, ainsi que la réintégration durable</p>	<p>Groupe 2 : Mme Annalisa Pauciuillo, responsable de la prévention du crime et de la justice pénale, UNODC Afrique de l'Ouest et du Centre</p> <p>Groupe 3 : Mme Heba Abdel Latif (OIM) et M. Belete Birara (UNICEF)</p>
13:10-13.40	Retour d'information sur les Séances en petits groupes en plénière	Rapporteurs des groupes respectifs (10 min chacun)
13.40-14.30	Discussions plénières	Plénière animée par : Mme Thandie Mwape Villadsen, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Temps (EAT)	Séance	Facilitateur
14,30-14,45	Résumé et clôture du Webinaire	Mme Phumza Manqindi, OIM

*****se termine*****